

New York, le 28 avril 2010

Votre Excellence,

La Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale de 2010 approche à grands pas. L'un des objectifs clés de cette Conférence, qui se tiendra du 31 mai au 11 juin à Kampala (Ouganda) est d'offrir aux 111 États parties et au gouvernement des États non parties la possibilité historique d'évaluer les progrès de la Cour et le nouveau système de justice internationale créé par le Statut de Rome.

La Coalition félicite les gouvernements qui, lors des dernières sessions de l'Assemblée, ont invité les États à prévoir de faire, à la Conférence de révision, des déclarations d'engagement qui contribueront de façon significative à faire avancer le Statut de Rome et la Cour.

Votre Excellence, la Coalition vous écrit pour vous demander, à vous-même et à votre gouvernement, de faire une déclaration d'engagement à la Conférence de révision.

Les engagements sont des déclarations des États qui indiquent qu'ils travailleront au renforcement de la complémentarité, de la coopération et de l'impact de la Cour sur les victimes et les communautés affectées, mais aussi qu'ils s'intéresseront à d'autres domaines du Statut de Rome. Chaque gouvernement est invité à évaluer ses ressources et capacités nationales pour choisir le domaine et la façon dont il peut s'engager. Par exemple, un État pourrait réaffirmer son intention d'adopter une législation nationale codifiant les crimes du Statut de Rome dans le droit national et facilitant la coopération avec la Cour, de ratifier ou d'adhérer au Statut de Rome ou à l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI ou encore de soutenir les efforts d'autres États à renforcer leur capacités techniques pour ratifier ou mettre en œuvre le Statut de Rome.

La Coalition note qu'un engagement peut être fait par un État partie, un État non partie, une organisation régionale d'États ou une organisation internationale. Ci-joint, vous trouverez une liste d'engagements et de sujets que votre gouvernement est invité à consulter.

Nous encourageons vivement votre gouvernement à prononcer des engagements incluant des objectifs spécifiques, tournés vers l'action et tangibles. Ainsi, il est préférable que les engagements incluent un calendrier ou des repères pour mesurer et

THE CICC IS A GLOBAL NETWORK OF OVER 2,500 CIVIL SOCIETY ORGANIZATIONS SUPPORTING
A FAIR, EFFECTIVE, AND INDEPENDENT INTERNATIONAL CRIMINAL COURT.

Steering Committee: Amnesty International (AI), Asian Forum for Human Rights and Development (FORUM-ASIA), Asociación Pro Derechos Humanos (APRODEH), Civil Resource Development and Documentation Centre (CIRDDOC-Nigeria), Comisión Andina de Juristas (CAJ), Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), Human Rights First (HRF), Human Rights Network- Uganda (HURINET-U), Human Rights Watch (HRW), No Peace Without Justice (NPWJ), Parliamentarians for Global Action (PGA), The Redress Trust (REDRESS), Women's Initiatives for Gender Justice, and World Federalist Movement (WFM).

garantir la réussite de leur mise en œuvre. Grâce à cela, les engagements seront plus fermes ce qui assurera le succès du système du Statut de Rome.

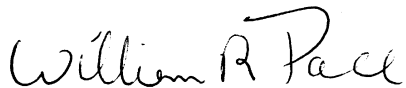
Les États sont encouragés à présenter leurs engagements au Secrétariat de l'Assemblée des États parties avant le 14 mai 2010 afin qu'ils puissent être compilés à temps pour la Conférence de Kampala.

Votre Excellence, nous espérons sincèrement que *tous* les États qui soutiennent le Statut de Rome s'engageront sur un ou plusieurs points. La Coalition est prête à offrir son soutien et ses conseils aux États qui en auraient besoin dans le processus d'annonce d'engagement avant, pendant voire après la Conférence de révision.

La Coalition elle-même prépare des engagements qu'elle présentera à la Conférence de révision au nom de ses plus de 2 500 organisations membres réparties dans 150 pays.

La Coalition espère que vous vous joindrez aux autres ministres et États pour saisir cette occasion de renforcer la justice internationale et l'état de droit et de remplir notre objectif commun de protéger des millions de femmes, d'enfants et d'hommes de ces horribles crimes.

Cordialement,



William R. Pace
Coordinateur

LISTE DE LA CCPI DES DOMAINES CLÉS POUR LES ENGAGEMENTS À LA CONFÉRENCE DE RÉVISION

La Coalition a préparé une liste de possibles domaines dans lesquels votre État pourrait vouloir s'engager. La liste suivante est indicative et n'est en aucun cas exhaustive ; il y a sans doute de nombreux autres domaines dans lesquels il est possible de s'engager. Nous encourageons votre gouvernement à choisir le domaine qui, selon vous, pourrait être le plus efficace pour faire avancer la justice internationale. Dans la mesure du possible, les engagements devraient être concrets et prévoir des objectifs et un calendrier spécifiques.

- Ratification ou adhésion au Statut de Rome*
- Incorporation pleine des crimes du Statut de Rome dans le droit national, en cohérence avec les normes et principes du Statut*
- Mise en oeuvre de lois qui faciliteraient la coopération avec la CPI, de façon compatible avec les normes et principes du Statut*
- Soutien aux efforts d'autres États qui manquent de la capacité technique pour ratifier et mettre en œuvre le Statut de Rome*
- Ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour*
- Le cas échéant, retrait de déclarations prévoyant des réserves au Statut de Rome*
- Conclusion d'accords-cadres avec la Cour sur l'exécution des peines, les mesures de protection des témoins, des victimes et de toute autre personne exposée à un risque lié au travail de la CPI[♦], mais aussi sur la libération provisoire des accusés et/ou leur réinstallation après leur acquittement, le cas échéant*
- Renforcement des mesures de protection pour les citoyens et organisations travaillant dans le domaine de la lutte contre l'impunité, du plaidoyer autour de la CPI et de toute activité connexe*
- Conclusion d'un accord tripartite avec la Cour et un autre État partie pour faciliter l'échange d'information afin de permettre à l'un des États parties de conclure, avec la Cour, des accords-cadres pour l'exécution des peines et la protection des victimes et des témoins*
- Désignation d'un point focal national pour les affaires liées à la CPI*
- Désignation d'un point focal pour les affaires liées à la CPI dans les ambassades ayant, en raison de leur localisation, un lien avec la CPI, notamment à La Haye, New York ou Addis-Abeba et présentation de ce point focal au facilitateur de l'AEP sur la coopération*

[♦] En raison du caractère confidentiel des mesures de protection prises par la CPI, l'identité des États s'engageant à conclure des accords de protection des témoins et de réinstallation des personnes acquittées pourrait devoir être confidentielle.

- ❑ *Constitution d'un groupe de réflexion interministériel ou inter-agences au sein des gouvernements nationaux pour coordonner l'information à propos des demandes de coopération*
- ❑ *Adoption, au sein des administrations nationales ou d'organisations régionales, de politiques nationales axées sur le renforcement du soutien à la CPI, c'est-à-dire des politiques promouvant l'accroissement de la compréhension et du soutien vis-à-vis de la CPI*
- ❑ *Prévoir des moyens de rendre opérationnelles, à l'échelle nationale, les recommandations sur la coopération de l'Assemblée des États parties ([ASP/6/Res.2 Annexe II](#))*
- ❑ *Adoption de mesures garantissant la sécurité des conseils de la défense et des victimes, protégeant l'indépendance et facilitant le travail des conseils*
- ❑ *Contribution aux opérations d'arrestation et mobilisation du soutien diplomatique et politique pour l'exécution des mandats d'arrêt*
- ❑ *Promotion d'accords sur les relations ou de mémorandums d'accord entre les organisations internationales et régionales et la CPI*
- ❑ *Soutien permanent des États à la justice internationale et à la CPI au sein des différentes organisations internationales, régionales et sous-régionales y compris, par exemple, l'engagement à travailler à l'adoption de politiques communes de soutien à la CPI au sein de ces organisations*
- ❑ *Coopération avec les organisations internationales et régionales dans leurs initiatives liées à la CPI, notamment pour l'adoption de résolutions soutenant la CPI, la rédaction de modèles de loi de mise en œuvre, la création de projets de renforcement des capacités sur la CPI, entre autres*
- ❑ *Contribution annuelle au Fonds au profit des victimes, au fonds pour la réinstallation des témoins et des victimes et/ou au fonds pour la participation des représentants des États aux sessions de l'Assemblée des États parties*
- ❑ *Mettre en place des activités spécifiques pour sensibiliser le public aux activités de la CPI à l'échelle nationale et/ou financer de telles activités, notamment en soutenant les efforts de la société civile et des organisations de journalistes pour sensibiliser aux besoins nationaux en matière de justice*
- ❑ *Engagement à améliorer la formation juridique et à renforcer les capacités sur le Statut de Rome dans les systèmes nationaux d'éducation et de justice*
- ❑ *Conclusion de partenariats spécifiques pour renforcer les capacités nationales pour la poursuite efficace des responsables des crimes punis par le Statut de Rome*
- ❑ *Adoption d'une politique nationale pour garantir le soutien aux poursuites à l'échelle nationale des responsables des crimes punis par le Statut de Rome dans les programmes de développement et d'aide*
- ❑ *Engagement à organiser des conférences régionales et sous-régionales pour faire avancer les mécanismes de coopération avec le système du Statut de Rome*